

En conséquence des problèmes rencontrés cette saison et à la suite de demandes de Comités/Clubs/Joueurs, la commission a été amenée à modifier les règlements du Circuit Régional Jeunes et du Championnat Régional Jeunes.

Dans les documents, en **BLEU CLAIR** sont indiquées les modifications portant sur la forme du texte, en **BLEU FONCE** les modifications portant sur le fond des règlements. Les origines de ces dernières vous sont expliquées ci-dessous.

## - Circuit Régional Jeunes :

### ○ **2.2 Catégories d'âge :**

« Une étape CRJ est ouverte **aux joueurs minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets**, qualifiés selon les modalités de **l'article 2.4.** »

Certains clubs ont demandé à intégrer les minibad (-9 ans) les plus prometteurs au circuit. Ces jeunes compétiteurs auront la possibilité, sous avis du coordonnateur Jeunes de la Ligue, de s'inscrire soit dans le tableau poussin, soit dans le tableau par séries.

### ○ **2.4 Critères d'inscription aux étapes CRJ :**

« **Les poussins(es) faisant partie du collectif régional** peuvent s'inscrire ... »

Ce critère n'est plus limitant, tous les poussins peuvent donc s'inscrire en série, sous avis du coordonnateur jeunes.

### ○ **BAREME DES TABLEAUX DE SIMPLES :**

*Ajout des barèmes de points pour les tableaux à 3 et 2 séries et pour les poules uniques de 3 chez les poussins.*

Cette année il y a eu sur certaines étapes des tableaux en 3 ou 2 séries et des poules uniques chez les poussins, d'où le rajout de ces barèmes pour pouvoir attribuer des points aux joueurs concernés.

## - Championnat Régional Jeunes :

### ○ **Article 3 – CRITERES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS**

« Les joueurs des catégories **minibad poussin** à cadet doivent avoir été acceptés ... »

Ajout des joueurs minibad en conséquence des modifications apportées au circuit régional jeunes.

### ○ **6.1. En simple :**

~~« les joueurs convoqués sur des Collectifs France Avenir. »~~

Les Collectifs France Avenir n'existent plus.

### ○ **Article 8 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

« Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase ~~1h 45 minutes~~ avant l'appel de leur match. »

Convocations 1h avant l'appel de leur match pour une meilleure organisation et réaction en cas d'absence de joueurs.

○ **Article 12 – VOLANTS**

« Les volants sont fournis par la ligue pour toute la compétition.

~~Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux ¼ de finale, la Ligue fournit les volants pour les ½ finales et finales. Les volants plumes sont obligatoires. »~~

Il avait été décidé de fournir les volants sur toute la compétition lors du Championnat Régional Jeunes. Cette chose avait été ajoutée au cahier des charges mais pas modifiée dans le règlement, ce qui a posé problème lors de l'édition 2022 du championnat.